# Accident autoroute

---
Par Gilgamesh

Bonjour!

J'ai causé, le 5/02, un accident ( très léger!) sur une autoroute du groupe Vinci. Les constats furent envoyés aux assurances respectives. Je reçois hier un courrier recommandé m'enjoignant de remplir une déclaration d'accident sous peine d'un dépôt de plainte à mon encontre. Suis-je contraint de remplir ce formulaire? Il m'engage à quoi?

Merci de votre réponse.

---
Par janus2

Bonjour,
Comment voulez-vous que l'on puisse répondre avec si peu d'éléments ?

Je reçois hier un courrier recommandé m'enjoignant de remplir une déclaration d'accident sous peine d'un dépôt de plainte à mon encontre.

Un courrier de qui ???

---
Par Gilgamesh

Un courrier  du gestionnaire de l'autoroute Vinci. On m'y demande  de remplir une déclaration d'accident ( les constats amiables ont pourtant été faits à l'époque et envoyés aux assurances) sous peine de dépôt de plainte. Je ne comprends pas l'intérêt de cette démarche .

---
Par janus2

Quand vous dites que les constats ont été envoyés, parlez-vous des constats avec les autres conducteurs ? Avez-vous aussi causé des dégâts aux infrastructures ?

---
Par Gilgamesh

Les constats amiables l'autre conducteur et le mien.
Aucun dommage aux infrastructures! Ce ne fut qu'un accrochage avec très peu de tôle froissée.

J'avais reçu ce mail de la Maif le 8 janvier.

Votre déclaration a bien été enregistrée sous la référence M220121227D, qu'il convient de rappeler systématiquement pour une gestion rapide de votre demande.

Les documents en lien avec cette affaire sont à adresser à :
MAIF
Service Sinistre
79018 Niort cedex 9

Vous pouvez contacter l'entité Centre de Gestion Généraliste d'Aix en charge de votre dossier :